



La Commune



Quelle Constitution ?

Publié le octobre 2007



Venezuela : Débat sur le projet de réforme constitutionnelle

Le débat sur le projet de Constitution présenté par le Président Chávez est engagé. Par les thèmes qui sont soulevés, il intéresse les militants ouvriers de tous les pays. S'agissant de leur avenir, il concerne au premier chef les ouvriers et les paysans du Venezuela. Les militants de l'UNT ⁱ y participent. Nous donnons ici la parole aux coordinateurs nationaux de l'UNT, membres du courant C-CURA : Stalin Pérez Borges, candidat au PSUV, ⁱ puis, dans l'encadré, à Orlando Chirino, membre du PRS. ⁱ Les intertitres sont de la rédaction.

Il est évident que la réforme présentée contient des conquêtes pour les couches qui souffrent le plus de la réalité que nous vivons aujourd'hui.

Droit des travailleurs

La proposition la plus avancée, nous la trouvons sur le plan du travail avec l'extension de la Sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et dans la réduction de la journée de travail à six heures par jour et trente-six heures par semaine (art. 90). Ceci implique une réduction de huit heures de travail par semaine, 18 % de moins.

À ce sujet, deux remarques :

1- les termes de la proposition de révision constitutionnelle (" *n'excèdera pas six heures par jour ni trente-six heures par semaine* ") créent la confusion : s'agit-il de six heures par jour et les travailleurs devront-ils travailler le samedi, alors que dans de nombreux cas on ne travaille pas ce jour là ? Le mieux serait de stipuler que les trente-six heures par semaine peuvent se faire du lundi au vendredi si les travailleurs le désirent.

2- Par rapport à la réduction à six heures de travail, la proposition dit que les patrons " *devront programmer et organiser les mécanismes pour la meilleure utilisation du temps libre* ". Dans ce cas nous considérons que c'est une erreur de donner cette responsabilité aux patrons et nous pensons que cette façon de rédiger prête à confusion. C'est un devoir qui incombe aux travailleurs eux-mêmes, le texte devrait établir explicitement que " *le temps libre pour l'éducation, la formation intégrale, le développement humain, physique, moral, culturel et technique est une décision et une organisation qui dépend des travailleurs eux-mêmes sans aucune ingérence patronale* ".

Nous constatons que la proposition concernant les travailleurs ne prend pas en considération ce qui a été détruit par les gouvernements de la IVe République : les prestations sociales, éliminées en 1997 au préjudice de tous les travailleurs de tout le pays.

La terre

Nous saluons la modification de l'article 307, sur le latifundium, comme un pas en avant dans les droits et conquêtes des paysans de notre pays quand il est écrit que " *le latifundium est prohibé car contraire à l'intérêt social. La République déterminera à travers une loi la forme à travers laquelle les latifundiums seront transférés à la propriété d'État ou aux services publics ou aux entreprises, coopératives, communautés, ou organisations sociales capables d'administrer et de cultiver les terres* ", cet article est soutenu par les organisations paysannes. Il s'agit d'aboutir à ce qu'il n'y ait plus de terres en friches, ni de paysans sans terre.

Elections

Pour nous le peuple a le droit de réélire Chávez ... sur ce thème, comme tous ceux qui font référence au mandat soumis à élection populaire nous défendons un critère : c'est la base qui décide combien de temps doit rester un dirigeant et aussi quand il est nécessaire de le révoquer. La rage de l'opposition à des causes beaucoup plus profondes que la réélection, sa colère a pour source l'impossibilité de revenir à la situation antérieure, où les groupes économiques qui soutenaient et finançaient les partis de la IVe République faisaient avec notre pays et nos richesses ce qu'il voulait en accord avec leur commerce et leurs profits.

Types de propriété

Ce point soulève beaucoup de préoccupations parmi les porte-parole de la bourgeoisie et de l'impérialisme. Nous saluons le fait que la propriété sociale et collective fasse partie de la Constitution et qu'elles soient impulsées par l'État. Nous considérons très positif que l'article 113 établisse : " *Les monopoles sont interdits. Sont déclarés contraires aux principes de cette Constitution tous les actes, activités, conduites ou accords des particuliers qui auraient pour objet l'établissement d'un monopole, ou qui conduiraient dans les faits et indépendamment de la volonté de certains à son existence, quelle que soit la forme qu'il adopterait dans la réalité.* " [...] Nous croyons indispensable de préciser quelles sont ces propriétés qui font partie de ce qui est défini comme " monopoles " et qui devraient être expropriés par l'État avec la participation des travailleurs dans leur gestion.

Concernant le type de propriété dont parle l'article 115, la proposition signifie un changement par rapport à la Constitution de 1999. Mais les changements présentés ne signifient pas une rupture avec le modèle capitaliste. Parmi les cinq types de propriété proposés, la propriété privée des moyens de production est maintenue, définie ainsi dans le texte de la réforme : " *c'est celle qui appartient à des personnes physiques ou juridiques et qui est reconnue sur les biens de consommation et d'usage et les moyens de production légitimement acquis* ".

***Extraits du document sur la réforme constitutionnelle présenté par des dirigeants de l'UNT, membres du courant C-CURA, candidats au PSUV.
Sous la direction de Stalin Pérez Borges***